

## AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

#### LA DÉSIGNATION DE LA CIRCONSCRIPTION DE RENFREW—DEMANDE DE PROLONGATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McBride:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prolonger au-delà du 30 juin 1972 la désignation de la circonscription de Renfrew comme région pouvant recevoir des subventions spéciales aux termes de la loi sur l'expansion économique régionale.

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je désire féliciter mon ami, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) d'avoir présenté la motion n° 11, qui est fort à propos.

Si je comprends bien, le député demande que les présentes désignations et taux soient prolongés au-delà du 30 juin, mais ne mentionne pas pour combien de temps. Sous le gouvernement Pearson et avant la nouvelle répartition, à l'époque de la mise en vigueur d'une loi relative à certaines régions désignées, aucune de celles-ci n'était située dans quelque partie que ce soit de la circonscription que je représentais alors, Prince Edward-Lennox. Les gens de cette circonscription étaient forcés à l'époque, tout comme aujourd'hui, de voler de leurs propres ailes, de payer des impôts fédéraux et provinciaux et des taxes municipales sans profiter de la désignation. J'ai donc été obligé de conclure que, puisque les régions non désignées ne bénéficient d'aucun avantage et doivent continuer à verser des impôts pour stimuler les régions désignées, cette initiative n'a pas porté fruit au point de vue national. Ce genre de logique est difficile à réfuter. Plus l'on donne à certaines régions, plus lourde est la charge des régions qui ne reçoivent aucune aide.

• (1720)

Bien que j'appuie la motion du député, car je représente maintenant 12 townships et deux villages constitués de la région de Barry à laquelle cette motion de désignation s'applique, nous avons découvert qu'en dépit d'une période de désignation longue et assez profitable, il y a encore quelque chose qui ne tourne pas rond. L'industrie forestière, et tous les autres secteurs d'activité, les industries secondaires par exemple, qui étaient censés en tirer d'énormes avantages, sont encore aux prises avec les aléas de la fiscalité et de l'insuffisance des débouchés. Je soutiens que le gouvernement devrait accorder plus d'avantages fiscaux à ces entreprises et les aider à trouver des débouchés pour leurs produits. Je sais que le député de Renfrew-Lanark-Carleton m'écoute, monsieur l'Orateur, car il est question de débouchés pour la pâte et les copeaux de bois.

Le marché du bois d'œuvre est satisfaisant dans cette région. L'érable se vend à un prix record. Les scieries paient de \$85 à \$90 le millier de billes d'épinette, ce qui laisse entendre qu'elles obtiennent de bons prix pour le bois scié. Toutefois, le marché de la pâte et des copeaux est en état de crise et d'incertitude. Certaines compagnies ont obtenu de l'aide en vertu de l'ARDA, et d'autres qui espèrent obtenir des subventions grâce au MEER ignorent quels seront les résultats au cours du prochain trimestre de la mise en marché des produits pour lesquels elles pourraient obtenir de l'aide. Le gouvernement, la Chambre des communes et les simples députés se rendent

[M. l'Orateur suppléant.]

compte que la désignation n'est pas aussi efficace qu'ils le croyaient. Il devrait y avoir un meilleur programme d'assistance en faveur de l'industrie primaire, notamment la petite industrie établie dans la vallée de l'Outaouais.

Si nous devons accéder aux recommandations de mon collègue et étendre ces subventions au delà du 30 juin, je dois alors insister afin que la partie septentrionale des comtés de Lennox et d'Addington, ainsi que la partie septentrionale de Frontenac, soient comprises dans cette région désignée, en plus des cinq townships de la région ouest de Lanark que j'ai l'honneur de représenter, y compris North et South Sherbrooke, Bathurst, Dalhousie et Lavant.

**Une voix:** Vous faites aussi bien de profiter de l'assiette au beurre.

**M. Alkenbrack:** Un député dit que nous ferions aussi bien de profiter de l'assiette au beurre. Je signale que trois demandes du canton de Raglan, dans l'ouest du comté de Renfrew, n'ont encore rien obtenu du ministère de l'Expansion économique régionale. C'est donc dire que l'assiette au beurre doit être presque vide. Plus d'une industrie du secteur du comté de Renfrew situé dans la circonscription de Frontenac-Lennox et Addington a demandé de l'aide, mais en vain jusqu'ici.

L'industrie forestière dans ma région peut encore être classée comme industrie primaire. Même si le gouvernement a encouragé l'établissement d'usines de pâtes et papiers sans distinction ni logique un peu partout au pays, il n'a rien fait pour encourager les industries secondaires, soit de fabrication à base forestière dans la vallée de l'Outaouais. Portage du Fort à une usine de pâtes en face de Pembroke, de l'autre côté de la rivière; je me demande pourquoi nous ne pouvons en avoir une de notre côté. Les Ontariens doivent y vendre leur bois à pâte, parfois à un prix peu avantageux. Ils n'obtiennent pas toujours un plein rendement pour leur produit, qu'ils doivent transporter sur bien des milles. Pourquoi ne ferait-on pas une étude sur la rentabilité d'une usine de notre côté de la rivière, dans le comté de Renfrew? Une telle usine pourrait transformer le bois en pulpe, et peut-être en papier. Ce serait une forme secondaire de fabrication capable d'employer une partie de la main-d'œuvre que nous avons à cet endroit. La formule permettrait d'employer plus de gens que la production primaire à laquelle nous nous sommes si longtemps limités.

Je m'écarte un instant de l'industrie du bois, monsieur l'Orateur, pour souligner l'existence d'une industrie très florissante et économiquement viable du sirop d'érable dans le canton de Raglan, et qui est la réalisation de l'idée brillante d'un homme et des brevets qu'il détient. Il s'agit par l'action du vide la sève de chaque érable. Il a plus de 50 milles de tubes de plastique qui acheminent la sève vers une sucrerie très moderne, qui contient l'outillage le plus moderne et coûte des milliers de dollars. Je crois comprendre qu'il a consacré plus de \$40,000 à l'installation qu'il possède maintenant. Cette année, son exploitation a produit pour environ \$20,000 de sirop d'érable de qualité supérieure. Pourtant, on a refusé de lui accorder une subvention. La demande qu'il a faite auprès du MEER a été rejetée. L'autre jour, je lui ai dit: «Je suppose que vous avez touché une subvention du gouvernement fédéral.» Il m'a répondu: «Non, pas un sou.» Le gouvernement provincial ne lui a pas donné grand-chose. Il finance maintenant son exploitation grâce à son propre crédit, et il réussit assez bien. J'estime qu'une entreprise de ce genre mérite une aide. Mais on la lui a refusée.